

VEUX DU MAIRE 2017

*Le Conseil Municipal récompensera lors de cette cérémonie, les jeunes athlètes du village, tous sports confondus, mais également les jeunes diplômés méritants.
Les nouveaux habitants seront également mis à l'honneur.*



Récompenses pour les meilleurs athlètes de Vendeuil :

Un athlète ayant eu un titre ou une place d'honneur durant la dernière saison.

Récompenses pour les jeunes diplômés :

En 2015, obtention du BAC ou du Bac Pro avec la mention bien ou très bien ou le Brevet des Collèges avec la mention très bien.

Nouveaux Vendeuillois :

Afin de n'oublier personne, nous invitons les nouveaux habitants, qui ne l'auraient pas encore fait, à venir se présenter en mairie.

Si vous êtes concerné par l'une de ces distinctions, n'hésitez pas à vous faire connaître et contactez le secrétariat de mairie avant le 16 décembre 2016.

Le beaujolais nouveau arrive !

L'ASSOCIATION FEST'VENDEUIL ORGANISE

UNE SOIREE BEAUJOLAIS

JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

A partir de 19h00, salle de la Mairie

Tarif 6,00 €



SOIREE DE LA SAINT-SYLVESTRE

La municipalité va renouveler l'organisation de la soirée de la Saint-Sylvestre. Réservez votre soirée !



La municipalité est à la recherche d'un sapin pour décorer la

place du 18 juin 1940 pour les fêtes de fin d'année.
Si vous avez un arbre que vous souhaitez couper,

contactez la mairie au 03.23.07.82.47.



VENDEUIL

BULLETTIN MUNICIPAL

n° 7 - 2016 du 04 octobre 2016

.....

Présidence : M. DA FONSECA André, Maire

Etaient présents : M. MARLIERE Martial, M. DEGRANDE Pascal, M. DRAN Éric,

M. DUPLOUY Sylvain, Mme LANGLET Séverine, M. LECOMTE Dominique, Mme

PELLETIER Marie-Jeanne, Mme ANCELET Véronique, Mme BOCQUET Fabienne,

Mme DELOT Maryline, M. BEAUDIER Pierre, Mme DELOT Martine, Mme

BOURGAUX Nicole.

Absent excusé : M. PARENT Yves.

Assistait également Céline DELIMAUGES, secrétaire de mairie.

SUBVENTIONS COMMUNALES (suite) : Le Conseil Municipal a décidé d'allouer

les subventions suivantes aux associations vendeuilloises ayant présenté leur bilan

en Mairie : Country Club In Vendeuil 315 €

Association des Pêcheurs de Vendeuil 315 €

Coopérative scolaire 315 €

PROGRAMME DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2016 :

10h45 : Rassemblement place du 18 juin 1940

11h00 : Revue des sociétés

Départ du défilé pour dépôt de gerbes au Monument aux Morts par la
municipalité et l'Association des Anciens Combattants

Appel des morts-Minute de silence-Sonnerie « aux Morts »

Lecture du message

Remise de décoration :

- Médaille « Croix du Combattant » : M. HINZ David

Chant par les enfants de l'école

11h30 Retour à la mairie pour le vin d'honneur offert par la municipalité

(salle à l'étage)

OPERATION « BRIOCHES » : Merci aux généreux donateurs pour leurs dons et leur accueil. La collecte a permis de reverser 794,40 € à l'APEI (Association pour l'enfance inadaptée) de Saint-Quentin.

FACTURES D'EAU : Les factures d'eau vont arriver dans les boîtes aux lettres prochainement. Vous aurez jusqu'au 16 décembre 2016 pour effectuer le paiement auprès de la Trésorerie de Ribemont.

Pour faciliter vos démarches et éviter de vous déplacer, le paiement peut avoir lieu par internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr



APRES-MIDI CONVIVAL : « Un après-midi convivial » sera de nouveau organisé le Mercredi 26 octobre 2016 de 14h00 à 17h00, salle de la Mairie. Ouvert à tous...



RECENSEMENT MILITAIRE : Les jeunes gens nés en août, septembre ou octobre 2000 doivent obligatoirement venir se faire inscrire pour le recensement militaire au secrétariat de mairie

REVISION DES LISTES ELECTORALES :

Les nouveaux Vendéillois sont invités à s'inscrire sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2016, afin d'avoir la possibilité de voter dans la commune pour les prochaines échéances électorales de 2017.

Les inscriptions ont lieu en mairie. Se munir d'une pièce d'identité.



DEFILE HALLOWEEN

L'Association des Parents d'élèves et l'association Trait d'Union de Vendeuil organisent un défilé pour HALLOWEEN, le **dimanche 30 octobre 2016**.

Rendez-vous à 13h30 place de la Poste pour un défilé dans les rues jusqu'à la Maison de Retraite pour un goûter.



GAZETTE DES PARENTS D'ELEVES

La gazette sera vendue la semaine **du 07 au 13 novembre**.

BOURSE AUX JOUETS

L'association des parents d'élèves organise sa première bourse aux jouets le **samedi 19 novembre 2016 de 08h30 à 18h00**, salle de la Mairie.

Renseignements auprès de Séverine : 06.82.91.52.02

L'Association tiendra un stand. Si vous souhaitez donner des jouets, ils seront vendus au profit de l'association.



TELETHON SAMEDI 03 DECEMBRE 2016
Comme chaque année, la municipalité, les associations et les bénévoles de Vendeuil se mobilisent en faveur du Téléthon
De 09h00 à 22h00, salle de la Mairie
REPAS, JEUX DIVERS, GRILLE GEANTE ...
Programme complet prochainement

PETIT RAPPEL DE CIVISME...

LES PLANTATIONS

Rappel des articles 671 et 672 du code civil :

- Si les plantations font plus de 2 mètres de hauteur, elles doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite séparative de deux propriétés ;
- Pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres, la distance minimale à respecter est de 0,50 m.

DECHETS ET ENCOMBRANTS

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler des déchets.

Le nouveau centre de tri installé à Mézières sur Oise, permet avec des plages horaires très larges, un accès facilité pour tous les habitants.

En voici les horaires (identiques toute l'année sauf jours fériés) :

Du lundi au samedi de 9H à 19H

Le Dimanche de 9H à 11H30

CHATS ERRANTS

Nous vous recommandons de ne pas nourrir les chats errants afin de limiter leur prolifération.

DECLARATION DE TRAVAUX

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² ;
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m ;
- construction d'une piscine dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m ;
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ;
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;